

# Afer Inflation Monde Afer Génération

## Inflation Monde

FRO01400RY05

30/06/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup> -

Obligations internationales inflation

### Orientation de gestion

Le FCP vise à délivrer une performance annuelle supérieure au taux €STER + 2% pour cette catégorie de part, après prise en compte des frais courants, sur une durée de placement recommandée de 3 ans, en tirant principalement profit du potentiel d'appréciation des titres indexés sur l'inflation des pays développés.

### Principales caractéristiques

 Date de création de la part  
**15/11/2024**

 Date de lancement de la part  
**15/11/2024**

 Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

 Forme juridique  
**FCP**

 Classification AMF  
**Obligations et autres titres de créances internationaux**

 Affectation du résultat  
**Capitalisation et/ou distribution**

 Fréquence de valorisation  
**Journalière**

 Ticker Bloomberg  
**AINFMPG FP**

 Publication des VL  
**www.afer.fr**

 Frais de gestion maximum TTC  
**0,30%**

 Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**0,26%**

 Indice de référence  
 -


▶ Actif net du fonds	579,35 M€				
▶ Actif net de la part	5,98 M€				
▶ Valeur liquidative	104,83 €				
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Fonds</th> <th>Indice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>-0,17%</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>	Fonds	Indice	-0,17%	-
Fonds	Indice				
-0,17%	-				



#### ▶ Gérants



Yannick Lopez



Smail Zerrouki



William Blin

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



#### ▶ Profil de risque<sup>(3)</sup>



#### ▶ Durée de placement recommandée

3 ans



#### ▶ SFDR<sup>(3)</sup> Article 6

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	6,71	-
▶ Couverture note ESG	100,00%	-

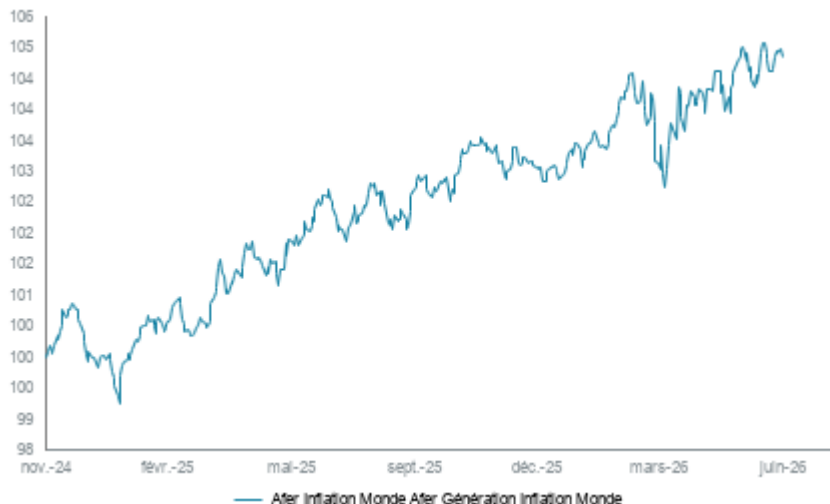
(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Afer Inflation Monde Afer Génération Inflation Monde

FRO01400RY05

30/06/2026

► Evolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 15/11/2024)



► Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	1,77	-	-
1 mois	-0,17	-	-
3 mois	1,36	-	-
6 mois	1,77	-	-
1 an	2,19	-	-
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

\*Da : début d'année

► Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,99
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

► Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2024											0,78	-0,75
2025	0,47	0,42	0,06	0,89	0,02	0,68	-0,14	-0,12	0,47	0,72	-0,14	-0,37
2026	0,60	0,89	-1,08	0,88	0,65	-0,17						

► Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	2,38	-	-1,74	-	40	-	-	-	0,21	-	-
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Afer Inflation Monde Afer Génération Inflation Monde

FRO01400RY05

30/06/2026



Structure du  
portefeuille

## ► Répartition sectorielle<sup>(4)\*</sup>

En %	Fonds
Gouvernement souverain et assimilé	94,8
OPC	0,9
Dispo/Liquidités investies	4,3

## ► Répartition géographique

En %	Fonds
Etats-Unis	36,0
France	28,6
Royaume-Uni	10,2
Espagne	6,9
Supra-National	5,8
Italie	3,9
Japon	3,2
OPC	0,9
Dispo/Liquidités investies	4,3

## ► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	6,2
	AA	48,8
	A	40,9
	BBB	4,2
	BB	-
	B	-
	CCC	-
	CC	-
	C	-
	D	-
+ Risqué	NR	-

## ► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	102,4
GBP	0,2
AUD	0,1
Autres devises	-2,7

## ► Profil / Chiffres clés<sup>(3)</sup>

Nombre d'émetteurs	13
Notation moyenne	AA-
Maturité moyenne	9,23
Spread moyen	9,6
Sensibilité crédit	1,63
Sensibilité taux	4,46
Rendement au pire (%)	1,59
Rendement à maturité (%)	3,07
Exposition CDS (%)	-6,99

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. \*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Autres financières » sont investis dans des sociétés immobilières.

# Afer Inflation Monde Afer Génération Inflation Monde

FRO01400RY05

30/06/2026



Structure du  
portefeuille

## ▶ Répartition par rang de subordination

En %	Fonds
Senior preferred unsecured	94,8
OPC	0,9
Dispo/Liquidités investies	4,3

## ▶ Répartition par maturité

En %	Fonds
+15 ans	17,0
10-15 ans	15,8
7-10 ans	10,1
5-7 ans	7,5
3-5 ans	26,2
1-3 ans	18,3
-1 an	0,1
OPC	0,9
Dispo/Liquidités investies	4,3

## ▶ Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %		
 US	United States Treasury	37,5
 FR	France (republic Of)	29,8
 GB	United Kingdom Of Great Britain And Northern Ireland (government)	9,2
 ES	Spain (kingdom Of)	7,2
 BE	European Union	6,1

## ▶ Répartition par type d'émetteur\*

En %	Fonds
Government	94,8
OPC	0,9
Dispo/Liquidités investies	4,3

## ▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)<sup>(4)</sup>

En %		
 US	Treasury (cpi) Note 1.25 15/04/28 Gouvernement souverain et assimilé	17,4
 US	Treasury (cpi) Note 1.625 15/04/30 Gouvernement souverain et assimilé	15,5
 FR	France (republic Of) 0.7 25/07/30 Gouvernement souverain et assimilé	8,7
 FR	France (republic Of) 0.1 01/03/32 Gouvernement souverain et assimilé	7,8
 GB	United Kingdom Of Great Britain An 1.125 22/09/35 Gouvernement souverain et assimilé	6,5

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.\*Pour les fonds Ofi Invest High Yield 2029, Ofi Invest High Yield 2027, FGV High Yield Euro B, Ofi Invest Euro High Yield et Afer Euro High Yield, les titres inclus dans « Financial » sont investis dans des sociétés immobilières. La maturité est définie à la 1ère date de call.

# Afer Inflation Monde Afer Génération Inflation Monde

FR001400RY05

30/06/2026



## ► Commentaire de gestion

Au mois de juin, comme depuis plusieurs mois désormais, le conflit américano iranien est resté la principale source d'attention des investisseurs. Après une nouvelle phase de blocage des négociations en début de mois, les belligérants ont finalement conclu un accord le 17 juin, laissant entrevoir la possibilité d'une désescalade durable. Le trafic maritime a progressivement repris dans le détroit d'Ormuz, même si la situation demeure fragile : en fin de mois, plusieurs frappes visant des navires traversant le détroit ont été recensées. Malgré ces tensions persistantes, le marché ne semble pas anticiper une escalade prolongée. Les prix du pétrole en témoignent : après un pic à 93 dollars le baril en début de mois, ils ont reflué sous les 70 dollars fin juin, signe d'un apaisement des primes de risque géopolitique.

Le mois a également été marqué par une série de réunions de banques centrales. La Banque centrale européenne a relevé ses taux de 25 points de base, conformément aux attentes. Christine Lagarde a centré son discours sur les risques d'effets de second tours inflationnistes, tout en réaffirmant une approche « réunion par réunion. La Banque du Japon a, elle aussi, relevé ses taux de 25 points de base, en ligne avec le consensus. La Banque d'Angleterre a maintenu son taux directeur à 3,75%. Enfin, l'événement le plus marquant du mois en matière de politique monétaire a été la première réunion de la Réserve fédérale sous la présidence de Kevin Warsh. Si les taux directeurs ont été laissés inchangés, le discours du nouveau président a marqué un tournant notable. Kevin Warsh a insisté sur le fait que l'inflation était restée trop longtemps au dessus de la cible de 2 %. Il a également annoncé la création de cinq groupes de travail dédiés à : la communication de la Fed, la structure du bilan, la qualité des données utilisées, la productivité et l'emploi, ainsi que les déterminants de l'inflation.

Dans ce contexte, le mois de juin a été favorable aux obligations souveraines. En zone euro, le Bund a baissé de 8 points de base pour terminer à 2,86 %, surperformant la France et l'Italie. Le rendement du 10 ans britannique a également reculé de 6 points de base, s'établissant à 4,76 %. Dans ces zones, les segments courts des courbes ont sous performé les maturités longues, reflétant à la fois des tonalités de politique monétaire plus restrictives et l'intégration, sur les maturités longues, des effets du ralentissement économique lié aux tensions géopolitiques. Aux États Unis, le mouvement a été particulièrement marqué, les taux courts ayant été tirés à la hausse par les déclarations de Kevin Warsh. Le 2 ans a bondi de 17 points de base pour atteindre 4,17 %, tandis que le 10 ans a augmenté de 3 points de base, à 4,47 %. À la suite de ces annonces, les points morts d'inflation américains se sont nettement repliés : la hausse des taux nominaux repose essentiellement sur les taux réels, qui évoluent à des niveaux élevés.

La sensibilité du fonds a été progressivement réduite au cours du mois pour atteindre 5,15 années, en profitant de la baisse des taux pour alléger l'exposition européenne et britannique, principalement sur les points 10 ans. À l'inverse, l'exposition à la duration américaine a été renforcée via une position receveuse 1Y1Y, renforcée au cours du mois. Coté inflation, une partie des expositions du portefeuille en taux nominaux a été arbitrée vers des taux réels, tandis que l'exposition à l'inflation a été accrue grâce aux points morts d'inflations français, britanniques et américains. Sur les courbes, nous avons commencé à construire une position d'aplatissement 10-30 sur la courbe swap britannique. Enfin, des trades tactiques sur les futures 10 ans allemand et 30 ans américain ont été initiés puis débouclés au cours du mois. Un trade tactique vendeur sur le 10 ans allemand a été initié en fin de période.

# Afer Inflation Monde Afer Génération Inflation Monde

FR001400RY05

30/06/2026

## ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	20/05/2020
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	PwC
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	1 Part
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Caceis Fund Administration
Dépositaire	Caceis

# Afer Inflation Monde Afer Génération Inflation Monde

FRO01400RY05

30/06/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
SPREAD MOYEN	<p>Le spread moyen d'un fonds correspond à l'écart moyen de rendement entre les obligations détenues par le fonds et un indice de référence (souvent les obligations d'État). Il reflète le niveau de risque pris par le fonds par rapport à des titres considérés comme sans risque.</p>	SRI	<p>Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.</p>
SENSIBILITÉ CRÉDIT	<p>La sensibilité crédit d'un fonds mesure la variation de sa valeur en fonction de l'évolution des spreads de crédit des obligations détenues. Elle indique l'exposition du fonds au risque de dégradation de la qualité de crédit des émetteurs.</p>	SENSIBILITÉ TAUX	<p>La sensibilité taux est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.</p>
RATING MOYEN	<p>Le rating moyen d'un fonds correspond à la note de crédit moyenne pondérée des obligations détenues dans le portefeuille. Il reflète la qualité de crédit globale du fonds : plus le rating est élevé, plus le risque de défaut est faible.</p>	RATIO D'INFORMATION	<p>Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.</p>
DURATION	<p>La durée d'une obligation correspond à la durée de vie moyenne actualisée des ses flux financiers (intérêt et capital) et s'exprime en années.</p>	ÉTOILES SIX FINANCIAL	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>
TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>	VOLATILITE	<p>La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.</p>

DÉLAI DE RECOURVEMENT

SRRI

SFDR

RATIO DE SHARPE

PERTE MAXIMALE

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

# Afer Inflation Monde Afer Génération Inflation Monde

FRO01400RY05

30/06/2026

## ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.